



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Animation, gestion et organisation
des activités physiques et sportives

de l'Université Montpellier 1 –
UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives aquatiques

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-4 Activités sportives

Demande n° S3LP150009118

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : UFR STAPS de l'Université Montpellier 1 (UM1), avenue du Pic Saint Loup, 34000 Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : les collectivités territoriales de Montpellier et de son environnement ; la Fédération Française de Natation.

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle (LP) a été créée en 2008. Elle a pour objectif de former des professionnels de l'animation, de l'organisation et de la gestion des équipements sportifs à vocation de pratique des activités aquatiques. Depuis la publication de l'arrêté du 15 mars 2010, les étudiants, lauréats de cette licence professionnelle, disposent également du titre de Maître-nageur sauveteur et des prérogatives attachées à ce titre, à la condition qu'ils aient validé l'unité d'enseignement (UE) *Sauvetage et sécurité en milieu aquatique* ainsi que les épreuves techniques définies dans l'annexe V de l'arrêté.

La formation est ouverte aux étudiants de licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* ayant validé 120 crédits européens (ECTS) ainsi qu'à d'autres étudiants issus de DUT ou de BTS disposant des pré requis nécessaires. Elle accueille également des inscrits en formation continue hors contrat de professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est articulée autour des connaissances scientifiques et expérientielles nécessaires à la maîtrise des compétences requises pour l'exercice des fonctions d'encadrement des établissements de bains d'une part, et d'autre part à l'intervention dans l'enseignement et dans l'entraînement des activités aquatiques. Elle associe des compétences en management, en gestion, en ressources humaines, en sécurité et entretien des équipements ainsi qu'en connaissances scientifiques relatives aux activités de natation. Il est toutefois dommageable pour cette formation qu'elle ne soit pas ouverte au dispositif d'apprentissage ainsi qu'à ceux relevant des contrats de professionnalisation.

Les nombreux lauréats de cette formation sont relativement rapidement en emploi, la demande des collectivités territoriales propriétaires des équipements aquatiques et des sociétés de gestion déléguée étant forte du fait de la création de nouveaux équipements et du vieillissement des cadres actuels. En effet, le suivi des étudiants lauréats de la formation fait apparaître que moins d'un an après la session 2012, 13 étudiants sur 19 seraient en emploi. Toutefois, les poursuites d'études sont importantes pour une formation professionnelle conduisant à une insertion rapide dans le monde du travail. Sur cette même promotion de 2012, huit seraient en poursuite d'études ce qui supposerait que deux d'entre eux sont à la fois en emploi et en poursuite d'études. Si on se réfère aux données de la promotion 2011, 13 seraient en emploi et six en poursuite d'études.

Malgré les nombreux partenariats professionnels annoncés (Fédération française de natation, collectivités territoriales de l'agglomération de Montpellier, direction départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale de l'Hérault entre autres), on peut regretter la place limitée de la formation par l'expérience, limitée à 12 semaines et peu explicitée dans ses contenus et ses relations avec la formation académique. On peut également regretter que la formation fasse une place réduite aux acquis nécessaires en matière de natation et de sauvetage, les prérequis demandés dans ce domaine - le brevet national de sauvetage et de sécurité aquatique (BNSSA) - couvrant pratiquement la totalité des exigences attendues à l'issue de l'UE *Sauvetage et sécurité en milieu aquatique* référencée dans l'arrêté du 15 mars 2010 et conduisant à la délivrance du titre de Maître-nageur sauveteur.

Le nombre des étudiants est relativement stable de 15 à l'ouverture à 19 en 2012 : un seul par année en provenance de deuxième année de licence STAPS. L'attractivité générale de cette licence professionnelle est confirmée par le nombre de candidatures reçues. L'équipe de formation, organisée de façon pyramidale, inclut des professionnels de bon niveau autour d'une équipe universitaire disposant de quelques enseignants-chercheurs. Elle assure le pilotage de cette formation et établit les liens avec les institutions accueillant les étudiants en stage.

- Points forts :

- Une formation bien implantée dans l'espace régional.
- Une équipe de pilotage structurée, impliquant le milieu professionnel.
- Une attractivité large régionalement.

- Points faibles :

- L'attractivité très limitée vis-à-vis des étudiants STAPS.
- Le pourcentage d'étudiants en poursuite d'études est élevé : environ 40 % des lauréats sur les deux dernières années (2011 et 2012).
- Une durée de stages limitée et peu d'ouverture à la formation en alternance notamment par la voie de l'apprentissage.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est souhaitable que cette formation s'ouvre davantage aux étudiants issus de la filière STAPS, en adaptant son contenu.

La formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) est à mettre en place. Par ailleurs et dans la même logique, il semble important de renforcer la durée des stages afin de faciliter l'intégration professionnelle des futurs lauréats.

La poursuite immédiate d'études n'est pas la finalité d'une licence professionnelle. Il convient de limiter, au moins dans l'établissement, l'accès direct à la poursuite d'études en master ou en licence entraînement sportif.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.